

Lettre ouverte à Madame Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales.

Chère Madame Wilmès, Madame la Ministre,

Le 12 mars 2020 a été votée à la chambre une résolution pour une *Convention internationale visant à lutter contre la discrimination des personnes âgées*, qui appelle à promouvoir et à participer activement à la rédaction d'une convention des Nations Unies sur cette question. Une convention sur la discrimination des personnes âgées offre à ce groupe, important en Belgique et dans le monde, un cadre plus solide pour participer pleinement à la société et défendre ses droits. Cette résolution a été approuvée à une large majorité au parlement. Il est fait référence, dans la résolution et lors d'une récente discussion à la chambre, au 'Open-Ended Working Group on Ageing' de l'ONU, qui a mis cette question à l'ordre du jour de son Assemblée qui se tiendra du 29 mars au 1^{er} avril.

Nous apprenons aujourd'hui que les responsables politiques belges ne tiennent pas compte de cette résolution. Les représentants de notre pays ne coopéreront pas activement aux discussions au sein de l'ONU pour l'élaboration d'un nouveau traité. Ces représentants considèrent apparemment que les instruments existants des Nations Unies sont suffisants pour assurer une meilleure protection des droits des personnes âgées.

Cela signifie que le gouvernement fédéral ignore la résolution du parlement et opte pour une approche qui prive les personnes âgées des ressources nécessaires pour défendre leurs droits, alors qu'aujourd'hui encore, ils ne sont pas toujours respectés. Une fois de plus, la pandémie de Covid a montré que les droits des personnes âgées en Belgique et dans le monde ne sont pas suffisamment protégés par les instruments internationaux actuels. Pour lutter contre la pandémie de Covid dans le monde, trop de mesures ont été prises uniquement sur la base de l'âge. Cet état de fait a été constaté et dénoncé à plusieurs reprises, entre autres, par Unia en Belgique.

Ce faisant, vous ignorez également les appels de nombreuses organisations de la société civile qui défendent les intérêts des personnes âgées et qui avaient trouvé une oreille favorable auprès du parlement. Nous demandons explicitement que soit accordée davantage d'attention aux besoins spécifiques des personnes âgées, qui constituent, pour les décennies à venir, un groupe croissant et important au sein de la société, tant en Belgique que dans le monde. Œuvrer activement à une convention internationale permettrait d'offrir aux personnes âgées de tous les pays des instruments qui les aident à défendre une meilleure protection sociale et une pleine participation dans la société.

Notre pays est connu pour sa protection sociale solide et égalitaire. S'il ne pousse pas ce dispositif dans un contexte international, avec une attention particulière pour les personnes âgées, notre pays rate une occasion historique de jouer, ici aussi, un rôle de pionnier.

C'est pourquoi nous insistons pour que les recommandations de la résolution soient tout de même présentées à l'assemblée du 'Open Ended Working Group on Ageing' des Nations Unies, qui débutera à la fin du mois de mars. De cette manière, la Belgique pourra contribuer à la reconnaissance des personnes âgées en tant que citoyens à part entière, égaux en droits, et dont les intérêts sont pris en compte dans le cadre d'un traité international. Un cadre qui leur offre des instruments pour défendre la législation sur la protection sociale et la participation, pour promouvoir des mesures positives qui améliorent la qualité de vie. En bref : pour attirer l'attention sur les besoins essentiels de ce groupe dans de nombreux domaines de la vie.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

NOM

Organisation

...